

Délibération n°2024-59

Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 1

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et des commissions communautaires

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Christian CHIAPPELLA donne procuration à M. Christophe LOPEZ
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW

Absents excusés :

Christian CHIAPPELLA, Maryse BLANC, Didier DERUPTY, Stéphane DERRIVES, Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

VU la délibération n°61-2020 prise en conseil communautaire du 17 septembre 2020 portant désignation des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Accusé de réception en préfecture
004-240440440-20240625-59-2024-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024

VU la délibération n°80-2020 prise en conseil communautaire du 27 octobre 2020 portant adoption du règlement intérieur et notamment son article 30 qui crée les commissions permanentes et les commissions légales ;

VU la délibération n°23-2021 prise en conseil communautaire du 4 mars 2021 portant désignation des membres des commissions permanentes ;

VU le courrier de Monsieur Rémi DUTHOIT du 26 février 2024, informant Monsieur le Maire, également en sa qualité de Président de la CCPFML de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal et également de conseiller communautaire, le décès de Madame Odile CHENEVEZ et les démissions de Monsieur Nicolas FURET, maire de Limans et Monsieur Paul ROMAND, maire de Niozelles ;

VU le courrier adressé par Monsieur le Maire en date du 27 février 2024 confirmant l'intégration au sein du conseil communautaire de Monsieur Geoffroy GONZALEZ (venant en remplacement de Monsieur Rémi DUTHOIT) et de Madame Lisa MARCEL (venant en remplacement de Madame Odile CHENEVEZ) ainsi que l'intégration au sein du conseil communautaire de Madame Céline MOSTEIRO pour la commune de Limans et Monsieur Christophe LOPEZ pour la commune de Niozelles ;

ATTENDU que la composition de la commission d'appel d'offres et celle de trois commissions permanentes (développement économique, aménagement du territoire, sport et tourisme) doit être modifiée suite à ces deux départs ;

ATTENDU que conformément aux termes du règlement intérieur du conseil communautaire, tous les élus peuvent siéger dans une commission au minimum et deux au maximum ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De procéder immédiatement à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres et des trois commissions permanentes concernées par les changements suite aux événements relatés ci-dessus ;
- D'approuver et de prendre acte de la nouvelle composition des commissions permanentes et de la commission d'appel d'offres figurant dans le tableau demeuré ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
004-240400449-20240625-59-2024-DE
Date de dépôt : 25/06/2024

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,

• POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 01 JUIL. 2024

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Commission « Développement économique, développement durable et numérique » :

- **M. DALMASSO**
- E. LUTHRINGER
- C. MASPER
- M. CHAPUIS
- M. DINI
- F. PREVOST
- C. FELLER
- C. LOPEZ
- R. USSEGLIO
- G. JAUFFRED
- P. VUILQUE
- G. GONZALEZ

Commission « Aménagement du territoire et transports » :

- **C. CHIAPELLA**
- E. LUTHRINGER
- A. ANNEQUIN
- D. DERUPTY
- K. COEURET
- F. MOROSO
- F. PREVOST
- C. FELLER
- C. MOSTEIRO
- G. JAUFFRED
- P. VUILQUE
- L. MARCEL

Commission « Social et service aux populations » :

- **M. BLANC**
- S. LEBRE
- S. SAMBAIN
- K. COEURET
- C. MOSTEIRO
- N. CURNIER
- D. KLINGER

Commission « Sport, tourisme et activités de plein air » :

- **D. DERUPTY**
- S. LEBRE
- T. CHERBAKOW
- F. MOROSO
- R. USSEGLIO
- L. MARCEL

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240625-59-2024-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Commission « Culture et Patrimoine » :

- **P. PAUL**
- C. MASPER
- ANNEQUIN
- S. SAMBAIN
- N. CURNIER
- D. KLINGER

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires	Suppléants
Sylvie Sambain	Maryse Blanc
Thomas Cherbakow	Robert Usseglio
Christophe Lopez	Guy Jauffred
Marc Dini	François Prevost
Geoffroy Gonzalez	Philippe Vuilque